

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2016**

<b>Nombre de membres</b>  En exercice : 54 Présents : 30 Votants : 34 Suffrages exprimés : 34  <b>Vote</b>  Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille seize, le six décembre à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Sauvian, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p><b>Présent(e)s titulaires :</b> Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Guy AMIEL, Bernard AURIOL, Gérard BARRAU, Dominique BIGARI, Didier BRESSON, Alain CARALP, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Francis FORTÉ, Michel HERAIL, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Michel LOUP, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Hervé OBIOLS, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Florence TAILLADE, Emmanuel VILLANEUVA, conseillères et conseillers syndicaux.</p> <p><b>Présent(e)s suppléant(e)s :</b> Madame et Messieurs, Michel FARENC, Claude GEISEN, Gérard MILLAT, Christian THERON, Christine ANTOINE, Christian MARTINEZ, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats :</b> Messieurs, Bruno ENJALBERT, Dominique GARCIA, Yann LLOPIS, Luc ZENON, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs, Gilles D'ETTORE, Michel HERAIL, Gérard BARRAU, Didier BRESSON, conseillers syndicaux.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s suppléés :</b> Mesdames et Messieurs, Gérard BOYER, Valérie GONTHIER, Stéphane PEPIN-BONET, Christine PRADEL, Daniel RENAUD, Patrick SOL, conseillères et conseillers syndicaux.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s :</b> Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Alain BIOLA, Rémy BOUYALA, Gwendoline CHAUDOIR, Guy COMBES, Norbert ETIENNE, Sébastien FREY, Alexandra FUCHS, Robert GAIRAUD, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Stéphane HUGONNET, Pascale LAUGÉ, Robert MENARD, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Claude RENU, Edgar SICARD, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux.</p>
<b>Date de convocation</b>  25 NOVEMBRE 2016	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Jordan DARTIER</p>
<b>Date de transmission en sous-préfecture</b>  .....	<p><b>OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017</b></p>
<b>Date d'affichage</b>  .....	<p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p>
<b>Délibération</b>  <b>N° 2016-30</b>	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>L'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), rend applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), les dispositions du Livre III de la deuxième partie dudit C.G.C.T., notamment son article L.2312-1 qui dispose :</p> <p>« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du Budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».</p> <p>Il vous est donc proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>D'ABORDER</b> ce débat sur la base du document ci-annexé qui présente, dans les grandes lignes, les conditions d'exécution de l'exercice précédent, les hypothèses qui guideront l'élaboration du</li></ul>
<b>Contrôle de légalité</b>	

- **DE PRENDRE ACTE** de son déroulement dans les conditions prévues par C.G.C.T.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité  
Ainsi délibéré à ~~Souan~~, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,



Président,  
James D'ETTORE